



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

03 FEV. 2016

1772

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 03 février 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le virus Zika est un arbovirus, responsable de la fièvre Zika chez l'Homme. Son nom provient de la forêt de Zika en Ouganda où il a été identifié pour la première fois en 1947. La transmission du virus est réalisée par des moustiques appartenant à la famille des Culicidae et au genre Aedes.

Les symptômes se caractérisent par une éruption cutanée avec ou sans fièvre même modérée. Les autres signes décrits au cours de cette infection sont : fatigue, douleurs musculaires et articulaires, conjonctivite, maux de tête et douleurs rétro-orbitaires. Il est difficile, sur ces seuls symptômes, de faire un diagnostic. Le virus est cependant soupçonné de provoquer une grave malformation du système nerveux central de l'embryon (microcéphalie) s'il affecte une femme enceinte, raison pour laquelle le ministère de la Santé vient d'émettre un avis, invitant tout voyageur à prendre des mesures de prévention individuelles en se protégeant contre les piqûres de moustiques dans les pays concernés. Il n'existe pas de traitement antiviral ni de vaccin contre le virus Zika.

Depuis quelques semaines l'épidémie de Zika se propage de manière explosive et vient d'atteindre aussi le Cap Vert, pays cible de notre politique de coopération. L'OMS vient de déclarer le virus comme urgence de santé publique.

Au vu de ce qui précède j'aimerais poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Sachant que la circulation des biens et des personnes entre le Luxembourg et le Cap Vert est très intense, le Gouvernement entend-il prendre des mesures afin d'éviter une introduction du virus au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures ?
- Dans la négative, le Gouvernement n'estime-t-il pas que l'on devrait réagir dans les meilleurs délais ?
- Un cas de transmission par contacts sexuels du virus Zika a été détecté au Texas, selon des autorités sanitaires de cet état du sud des États-Unis. La Ministre prévoit-elle une campagne de sensibilisation au virus Zika ?
- Quelles mesures de santé publique le gouvernement envisage-t-il prendre pour protéger les femmes enceintes ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nancy Arendt', with a stylized flourish at the end.

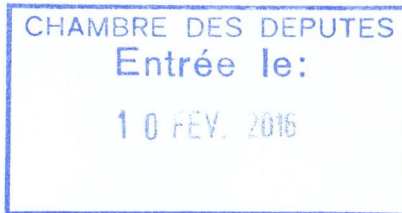
Nancy Arendt

Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Luxembourg, le 10 février 2016



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une réponse commune de la Ministre de la Santé et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire no 1772 du 3 février 2016 de Madame la Députée Nancy ARENDT.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour la Ministre de la Santé,

Laurent JOME
Premier Conseiller de Gouvernement



10.02.16

Réponse commune de la Ministre de la Santé et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire no 1772 du 3 février 2016 de Madame la Députée Nancy ARENDT.

L'OMS vient de déclarer l'épidémie à virus ZIKA comme une urgence de santé publique mondiale. En effet, l'épidémie se propage rapidement, essentiellement par piqûres des moustiques du genre Aedes en Amérique du Sud. Il y a également des foyers d'infection ZIKA décrits en Asie et en Afrique, avec quelques cas décrits au Cap-Vert. L'infection ZIKA semble provoquer des malformations neurologiques (microcéphalie) pendant la grossesse, et pourrait aussi être la cause de troubles neurologiques rares chez l'adulte (syndrome de Guillain-Barré).

Il est vrai que le Luxembourg comporte une population d'origine cap-verdienne importante et qu'il y a une circulation de biens et personnes entre ce pays et le Luxembourg. Par ailleurs, beaucoup de résidents luxembourgeois visitent les pays d'Amérique du Sud, ou voyagent dans des pays d'Asie ou d'Afrique. Il est possible, voire probable, qu'un visiteur s'infecte avec le virus ZIKA et rentre avec cette infection au Luxembourg. Pourtant, il n'y a pas de risque de transmission secondaire dans notre pays, car les moustiques du genre Aedes – vecteur obligatoire de ce virus – n'existent pas chez nous. Or, le virus ne se transmet pas directement d'homme à homme, sauf dans le cas de la femme enceinte (transmission de la mère vers le fœtus) et dans des cas exceptionnels par voie sexuelle.

Les Centres for Disease Control and Prevention (CDC) à Atlanta, USA, ont confirmé les trois cas suspectés de transmission sexuelle récemment décrits. Cette voie de transmission reste cependant exceptionnelle au vu du nombre total des cas.

Le Ministère de la Santé a fait 3 communiqués destinés au grand public (largement diffusés par la presse) en relation avec l'épidémie ZIKA, le premier en décembre 2015, le deuxième en janvier 2016 et le dernier le 5 février 2016. En résumé, le Ministère de la Santé déconseille des voyages en zone à risque pour les femmes enceintes. Il recommande soit l'abstinence, soit la protection par préservatif lors des rapports sexuels avec des partenaires enceintes pour les hommes ayant voyagés dans les zones à risque. Il recommande aussi que toute femme enceinte qui aurait voyagé récemment en zone à risque en parle à son gynécologue afin de bénéficier des procédures de diagnostic et de prise en charge adéquates. Ces recommandations seront mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie et de nos connaissances de l'infection. Les informations sont également disponibles sur le site www.sante.lu.

A noter enfin, qu'au Luxembourg au moins trois laboratoires de biologie clinique, dont le Laboratoire National de la Santé, sont équipés pour faire le diagnostic de l'infection. Par ailleurs, notre système de don du sang prévoit d'emblée une suspension de 6 mois du don pour toute personne ayant voyagé en zone tropicale, écartant ainsi tout risque de transmission par cette voie.